



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion
Question écrite n° 12703

Texte de la question

Mme Audrey Linkenheld attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage, sur la composition du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAE). Les associations intermédiaires ne sont aujourd'hui pas représentées spécifiquement au sein de cette instance, dont la composition n'a pas été revue depuis sa création, malgré les évolutions du secteur. Au nombre de 800, les associations intermédiaires constituent pourtant aujourd'hui un pan non négligeable de l'insertion par l'activité économique, et sont regroupées depuis 2001 en une Union nationale qui leur est propre : l'UNAI. En représentant au plus juste les différentes composantes de ce secteur, le CNAE ne remplira que d'autant mieux ses missions de concertation, d'analyse, de conseil et de diffusion des expériences, fort d'une cohérence et d'une transparence démocratique accrues. Elle lui demande donc de bien vouloir préciser ses intentions concernant la représentation des associations intermédiaires au sein du CNAE.

Texte de la réponse

Le mandat de trois ans du conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNAE) a pris fin en novembre 2012. La demande de l'union nationale des associations intermédiaires (UNAI) ainsi que les autres demandes émanant de représentants de réseaux intervenant dans le secteur de l'insertion par l'activité économique ont été examinées dans le cadre du renouvellement du CNAE. Cette instance, selon le décret constitutif du 7 mai 1991, se compose de quatre collèges : - dix représentants de l'administration ; - dix élus : cinq sur proposition conjointe des ministres chargés de l'emploi et de l'action sociale et cinq proposés par les associations d'élus (association des régions de France, des départements de France, des maires de France - ARF, ADF, AMF-, assemblées des communautés de France et AVE) ; - cinq représentants des organisations syndicales de salariés et cinq représentants des organisations professionnelles d'employeurs, sur proposition des organisations ; - et douze personnalités qualifiées. C'est au sein de ce dernier collège que siègent cinq représentants des têtes de réseaux nationales considérées comme les plus représentatives du secteur de l'insertion par l'activité économique soit : le comité national des entreprises d'insertion (CNEI), la fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Chantier Ecole, le comité national de liaison des régies de quartier (CNLRQ) et la coordination des associations d'aide aux chômeurs pour l'emploi (COORACE). Jusqu'à présent la représentation des associations intermédiaires a été assurée puisque le COORACE fédère plus de 300 associations intermédiaires alors que l'UNAI ne représente que 150 associations intermédiaires. Le COORACE participe par ailleurs aux travaux du centre national de ressource et d'appui pour l'insertion par l'activité économique (CNAR-IAE) que l'UNAI a intégré ainsi que d'autres réseaux non membres du CNAE. Le CNAR a pour objet de fédérer les différents réseaux de l'IAE et d'apporter un soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique adhérentes ou non à un réseau en mettant à leur disposition des outils méthodologiques. En conséquence, il a donc été décidé de ne pas intégrer de nouveaux membres lors du renouvellement du CNAE en 2013. En outre, suite au rapport IGAS/IGF sur la réforme du financement de l'insertion par l'activité économique (IAE) présenté le 11 avril 2013 à l'occasion de l'installation du CNAE, trois axes de travail ont été déclinés par le Ministre du travail de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social sur la simplification du financement des structures de l'IAE, l'amélioration de la gouvernance du

secteur et l'accompagnement et le suivi du public en insertion. Des groupes de travail se sont réunis sur ces trois thématiques en mai et juin 2013 et se poursuivront jusqu'à l'automne. La délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle a invité l'UNAI, ainsi que d'autres réseaux non membres du CNIAE, à participer à ces groupes de travail au sein desquels l'UNAI est présente. Les spécificités des associations intermédiaires sont donc bien prises en compte lors des différentes discussions.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Linkenheld](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12703

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7113

Réponse publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 10170